

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL **du 22 SEPTEMBRE 2016**

L'an deux mille seize, le 22 septembre à 20H30, le conseil municipal de la commune de Chouzy-sur-Cisse, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de Madame Catherine LHERITIER, Maire.

Date de la convocation du conseil municipal : le 16 septembre 2016

Présents :

MMES LHERITIER, COURVOISIER, GACOIN, ALLOUIN, BESNARD, FRATOCCHI, ROUSSEAU, STAINS

MM BRISSON, FLEURY, ISSELE, BRUNEAU, PERDEREAU

Absents excusés ayant donné procuration :

- Monsieur NAVEREAU donne pouvoir à Madame LHERITIER
- Monsieur RATTON donne pouvoir à Monsieur ISSELE

Absents excusés : MMES BRIANT et VIVET

MM GUYARD et THIEFFRY

Secrétaire de séance : Madame Virginie BESNARD a été désignée comme secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu des séances précédentes (29 juillet et 13 septembre 2016) : Les comptes rendus ont été adoptés à l'unanimité.

I INFORMATIONS DIVERSES

Madame Le Maire donne les informations suivantes :

- Félicitations aux quatre participants de l'équipe de Chouzy-sur-Cisse qui ont bien relevé le défi inter-entreprise qui s'est déroulé le vendredi 16 septembre 2016 à Chambord.
- Les agents des services techniques avec le garde champêtre ont relevé un tout autre défi ce jeudi 22 septembre, celui d'attraper deux moutons qui se sont échappés de leur enclos et qui ont traversé la nationale 952. Madame le Maire attire l'attention sur la dangerosité de cette échappée et demande à tous, de veiller aux enclos de leurs animaux.
- La fermeture de la Trésorerie d'Onzain-Herbault est définitive au 1^{er} janvier 2017. L'ensemble des activités actuellement exercées par la trésorerie d'Onzain-Herbault est transféré à la trésorerie de Blois Agglomération pour la gestion du secteur public local et vers le Service des Impôts des Particulier de Blois pour la mise en recouvrement de l'impôt.
- Les Art d'Hélion des Douves d'Onzain ont programmé un concert dans le cadre de Festillesime 41 et proposent qu'il ait lieu dans la salle des fêtes de Chouzy-sur-Cisse. Ce concert de piano à quatre mains sera présenté par le duo IDDO BAR SHAI et MOMO KADAMA, le dimanche 02 avril 2017.
- Madame le Maire fait état d'une démarche auprès de la Région et de la SNCF, relative à la desserte au titre des transports scolaires du Lycée Camille Claudel pour les lycéens de Chouzy-sur-Cisse. Le train de 18h en provenance de Blois ne s'arrête pas à Chouzy-sur-Cisse pour cause de longueur de train (trop long par

rapport au quai) Les élèves qui terminent leurs cours à 18H00 sont obligés d'attendre 45 minutes le prochain train. Les transports scolaires, sur le territoire de l'agglomération blésoise relèvent de la compétence d'Agglopolys. La rencontre à Orléans entre les Maires concernés, d'Onzain et de Chouzy-sur-Cisse, le Conseiller délégué aux transports, les services d'Agglopolys, les responsables de la SNCF et le vice-président de la Région Centre Val de Loire en charge des transports scolaires n'a pas permis de trouver une solution.

- La programmation des travaux départementaux :
 - en 2017, le rond-point de l'entrée par la levée de la Loire (D 952)
 - En 2019, la restauration du collège Joseph Crocheton à Onzain
- L'avis de consultation sur la délimitation des territoires de démocratie sanitaire de la Région Centre – Val de Loire.

La loi de modernisation de notre système de santé (LMSS) du 26 janvier 2016 prévoit dans son article 158, que l'Agence Régionale de Santé (ARS) délimite les territoires de démocratie sanitaire, après avoir recueilli l'avis du Préfet de région, de la Conférence Régionale de la santé et de l'autonomie et des **collectivités territoriales concernées**.

L'ARS Centre – Val de Loire propose de reconduire le Département pour définir le territoire de démocratie sanitaire, siège du futur conseil territorial de santé.

Les critères retenus en 2010 en matière de territorialisation restent pertinents par rapport à la mise en œuvre de la LMSS dans le **cadre départemental** :

- Le cadre départemental est celui de l'animation territoriale assurée par l'ARS,
- En ce qui concerne la veille et la sécurité sanitaires, le Préfet de département est le « Responsable de l'Etat territorialement compétent »,
- Les groupements hospitaliers de territoires sont structurés à l'échelle des départements,
- L'offre du secteur Médico-Social est largement structurée, en termes de prise en charge par les outils de planification que sont les schémas départementaux de l'action sociale et médico-sociale et par la compétence de principe des conseils départementaux en la matière,
- Le Programme Interdépartemental d'Accompagnement des handicapés et de la perte d'autonomie (PRIAC), institué en 2005, est un outil de programmation financière régional et pluriannuel. Ses territoires de référence pour la caisse nationale-autonomie sont les départements.
- La réforme territoriale récente n'est pas sans incidence sur la Région – Centre Val de Loire car elle devient, après la Corse, la plus petite région métropolitaine aux plans démographique et économique. Un trop grand morcellement de son organisation administrative, notamment au plan sanitaire, aurait pour effet d'accentuer ses contrastes avec les niveaux moyens des autres régions.
- La loi dite ASV, relative à l'adaptation de la société au vieillissement, prévoit le territoire départemental pour la conférence des financeurs, le territoire APA (Allocation Personnalisée

d'Autonomie), le territoire des services d'aide et d'accompagnement à domicile etc...

Dans la continuité des organisations précédentes et au regard des enjeux et perspectives nouvelles, le département apparaît comme l'entité géographique la mieux adaptée en région Centre – Val de Loire pour la définition des territoires de démocratie sanitaire tels que prévus par l'article L1434-9 du Code de la Santé Publique.

A l'unanimité, le conseil municipal émet un avis favorable à ce que le Département soit le Territoire de démocratie Sanitaire, siège des futurs conseils territoriaux de santé.

- Les dates à retenir :
 - 3 octobre : commencement des travaux de l'entrée de bourg de la route d'Onzain (RD 58) assainissement puis aménagement
 - 24 octobre : commission communication
 - 31 octobre : Fermeture exceptionnelle de la Mairie
 - 04 novembre : conseil municipal
 - 11 novembre : cérémonie commémorative
 - 18 novembre : Réception des nouveaux arrivants à 18h30
 - 18 novembre : commissions Bâtiments et travaux à 20H30
 - 15 décembre Vœux au personnel
 - 17 décembre : fête de Noël
 - 8 janvier 2017 : Vœux du Maire de la commune de Chouzy sur Cisse, commune déléguée de Valloire sur Cisse.

II AFFAIRES GENERALES

2.1. Délibération consécutive à la Commission d'Appel d'Offre (CAO) du groupement de commandes (Chouzy-sur-Cisse et TDLH) du 07 septembre dernier relative au choix de l'équipe de maîtrise d'œuvre retenue pour l'aménagement de la place de la Mairie et des prestations intellectuelles.

Suite à la commission d'appel d'offre du groupement de commandes qui s'est réunie le 07 septembre 2016 pour l'analyse des offres et le choix de l'équipe de maîtrise d'œuvre et des prestations intellectuelles relatives à l'aménagement des espaces publics, rénovation et extension de l'épicerie, construction de six logements locatifs, d'une pharmacie et d'une maison médicale, la CAO a retenu les entreprises suivantes :

Equipe de maîtrise d'œuvre : OGLO Architecte

(Paysagiste : Atelier Vert Latitude

Bureau d'études VRD : Orling

Bureau d'études Structure : ESBAT

Bureau d'études Thermique : ETE45

Estimation globale du coût des travaux pour la commune : 804 343.00 € HT

Montant des honoraires pour la commune : 78 825.61 € HT

Estimation globale du coût des travaux pour TDLH : 868 710.00 € HT

Montant des honoraires pour TDLH : 85 133.58 € HT

Mission Etude de sol - Géotechnicien : Compétences Géotechniques Centre Ouest

Montant des honoraires pour la commune : 1 350.00 € HT

Montant des honoraires pour TDLH : 2 700.00 € HT

Mission Ordonnancement, Pilotage et Coordination (OPC) : EURL Michot

Montant des honoraires pour la commune : 15 000.00 € HT

Montant des honoraires pour TDLH : 17 000.00 € HT

Mission Sécurité et Protection de la Santé (SPS) : AB Coordination

Montant des honoraires pour la commune : 1 400.00 € HT

Montant des honoraires pour TDLH : 2 350.00 € HT

Mission Contrôle Technique (CT) : Bureau Veritas

Montant des honoraires pour la commune : 7 340.00 € HT

Montant des honoraires pour TDLH : 5 873.00 € HT

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer les marchés avec les entreprises pour les montants mentionnés ci-dessus.

2.2. Demande de subvention pour la dotation de solidarité suite aux inondations

Madame le Maire rappelle que, suite aux inondations, un dossier a été déposé en Préfecture pour des travaux de voirie pour un montant HT de 7 652.50 €.

Le dossier de demande de subvention de solidarité doit être complété par une délibération.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à demander la subvention de solidarité pour le montant total HT soit 7 652.50 € des travaux de voirie route des Marchais suite aux inondations.

III. AFFAIRES FINANCIERES

3.1. Admissions en non-valeur

Madame le Maire informe le conseil municipal, que Monsieur le Trésorier Municipal, face aux difficultés rencontrées pour recouvrer certaines créances, sollicite l'admission en non-valeur de titres émis par la commune. Le montant global de ces créances s'élève à 184.06 euros sur le budget.

Il vous est proposé d'admettre en non-valeur les sommes identifiées comme irrécupérables pour un montant de 184.06 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte l'admission en non-valeur pour la somme de 184.06 €.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H40.

Le Maire,

Catherine LHERITIER